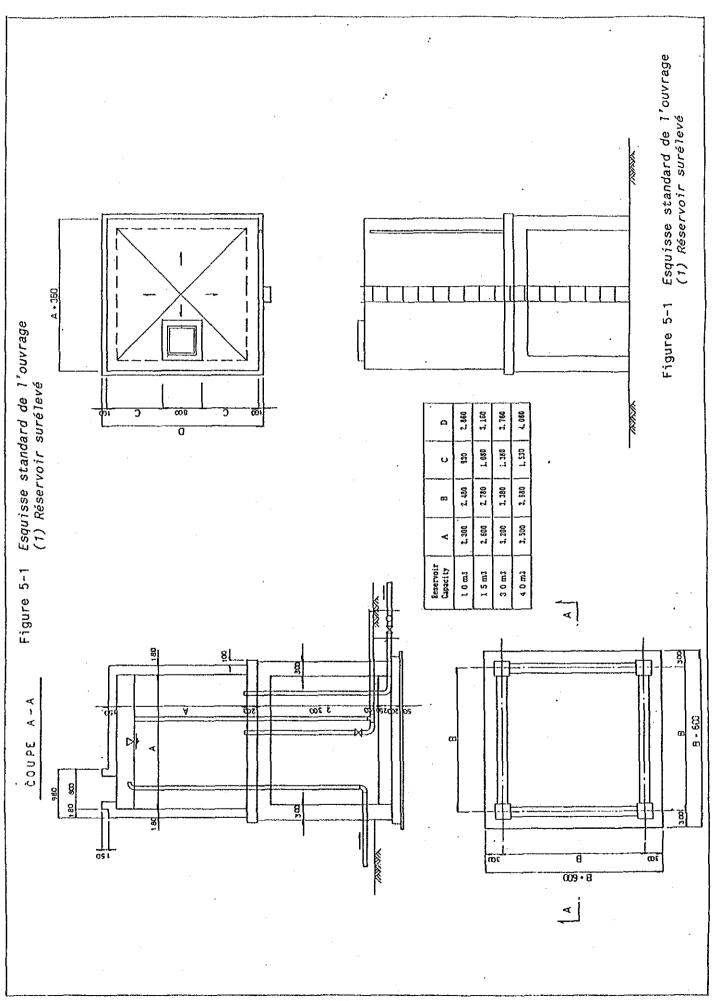
n) Autres matériels et matériaux nécessaires.

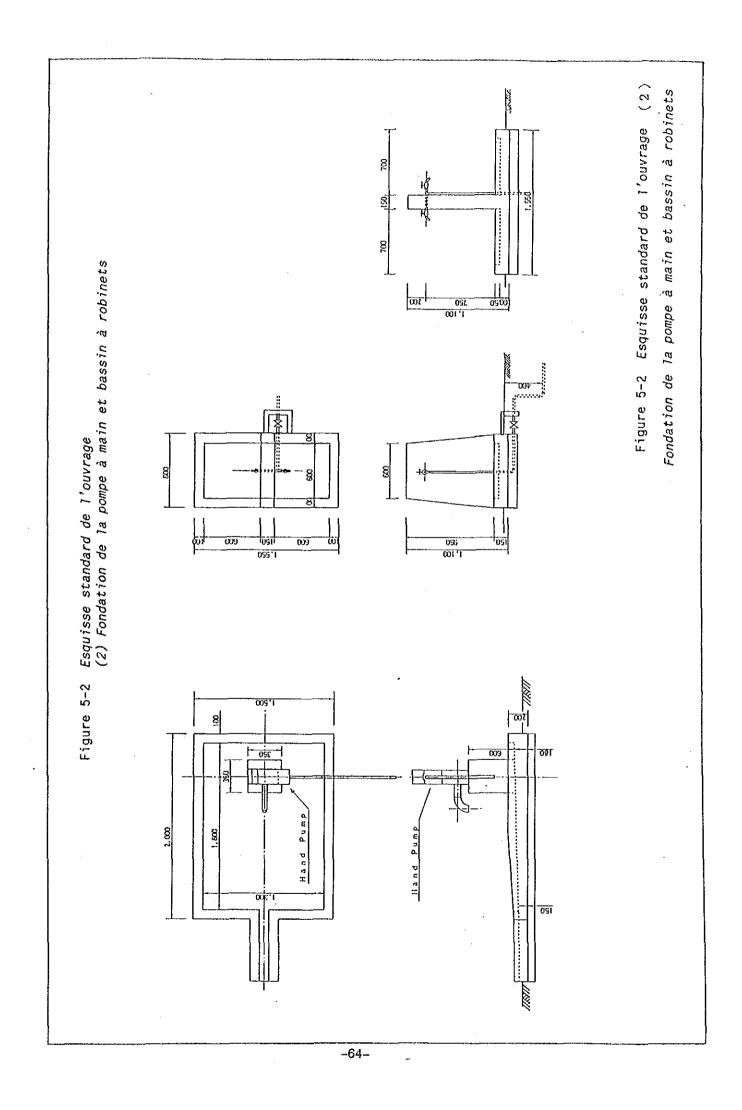
Il est nécessaire, pour la foreuse TOP-200, pour son matériel accessoire et pour les véhicules d'accompagnement que le MIEM mettra à la disposition du Projet, de s'approvisionner en quantité nécessaire des outils ainsi que des pièces de rechange. Pour la foreuse, la quantité nécessaire est estimée de à couvrir les besoins de forage d'une profondeur totale d'environ 2.000 m. Pour les véhicules d'accompagnement, la liste d'approvisionnement comprendra des pneus, filtres à huile, amortisseurs, etc. ainsi que des pièces pour les instruments de prospection empruntés au MIEM. Les besoins sont étalés sur une durée de 2 ans. On prévoit par ailleurs 2 complets de tamis #3, #5, #7 et #9. Ils permettent le triage de gravier utilisé pour encombrer les vides formés autour de la crépine.

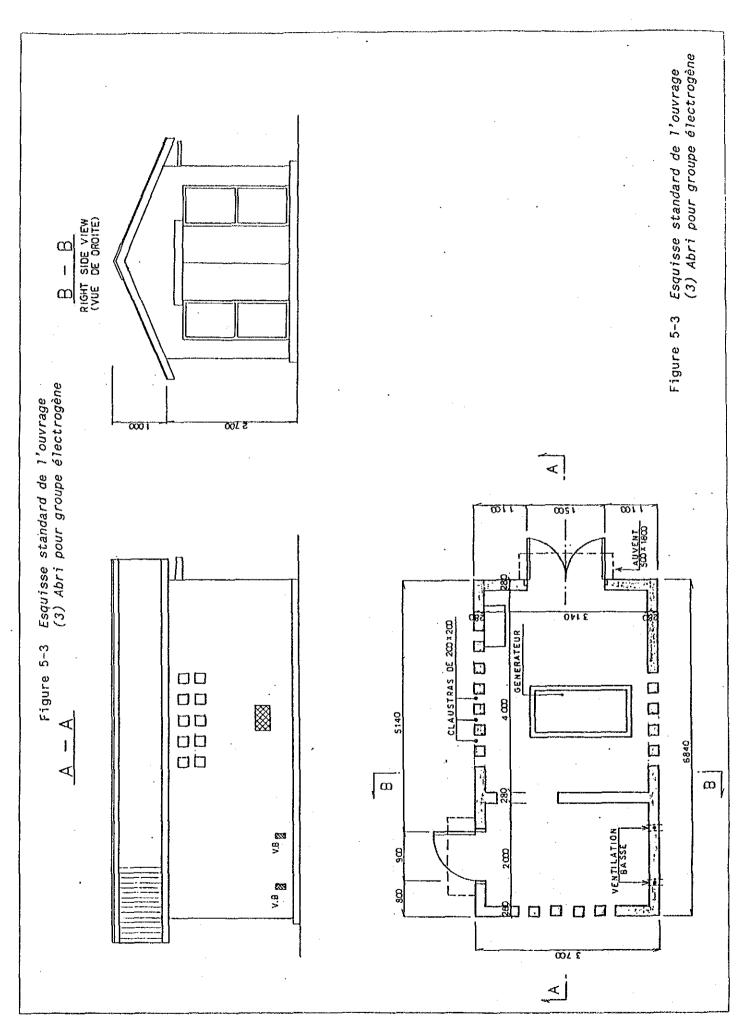
4.3.4 Esquisses et document graphique

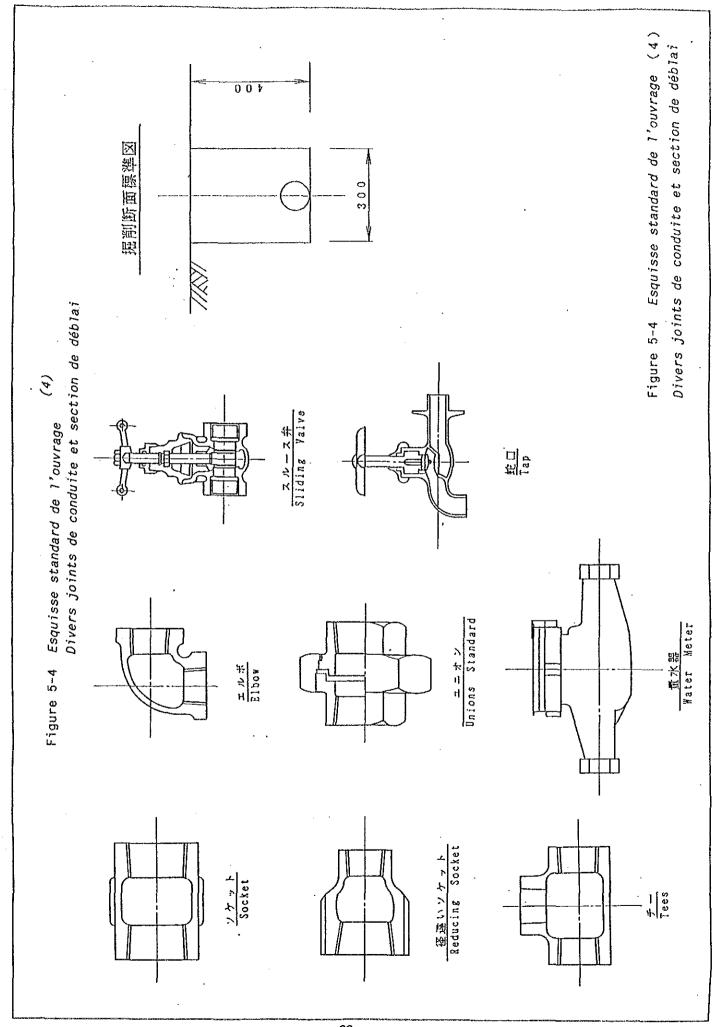
Sur les 50 villages projetés, 38 font l'objet de construction d'un système complexe appuyé sur le pompage motorisé et sur la distribution d'eau gravitaire. Ce système comprend les ouvrages tels qu'ils sont détaillés ci-dessous. Les figures 5-1 à 5-4 qui sont renvoyées dans les pages suivantes sont les réponses architecturales au parti général du plan de base. Toutefois la dimension de l'ouvrage peut varier en fonction de la population desservie de chaque village. La canalisation s'effectue par branchements. La figure 5-2 représente la structure d'une fondation d'une pompe à main. Les figures 6-1 et 6-2 montrent des systèmes de canalisation conçus selon l'importance de l'agglomération.

- a) Réservoir surélevé en béton armé: 1 unité/village, capacité de stockage 10 à 40m³, garde-sol 1,5 à 3,5m;
- b) Bassin à robinets publics: 2 à 22 emplacements/village, construction en brique, revêtue de mortier, 2 robinets/bassin;
- c) Abri pour le groupe électrogène: 1 bâti/village, toiture en fibrociment, fondation du groupe, panneau de distribution électrique, local réservé aux pièces détachées, carburant, lubrifiant, etc., surface bâtie de 15 à 18m²;
- d) Joints de conduite, section de forage, etc.: accouplement tuyau d'aspiration/entrée du réservoir, soupape, jauge de niveau, réducteur, raccord, etc;
- e) Plan type de canalisation: les figures 7(1) à 7(7) montrent les plans de masse d'ouvrages pour les 7 villages ayant fait l'objet de nos reconnaissances sur terrain lors de l'étude avant-projet.

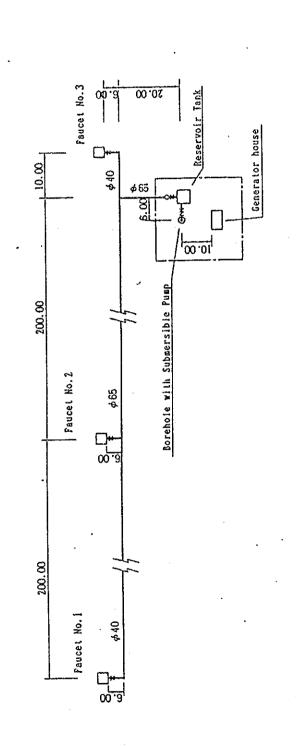


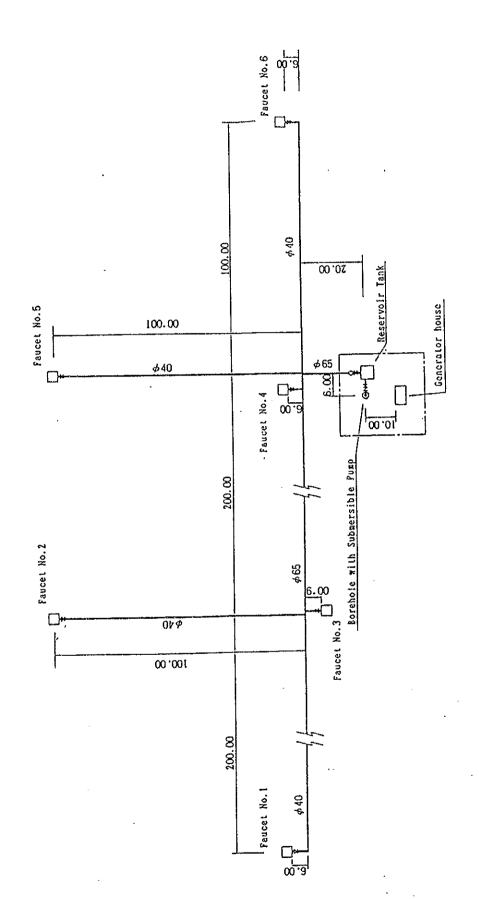






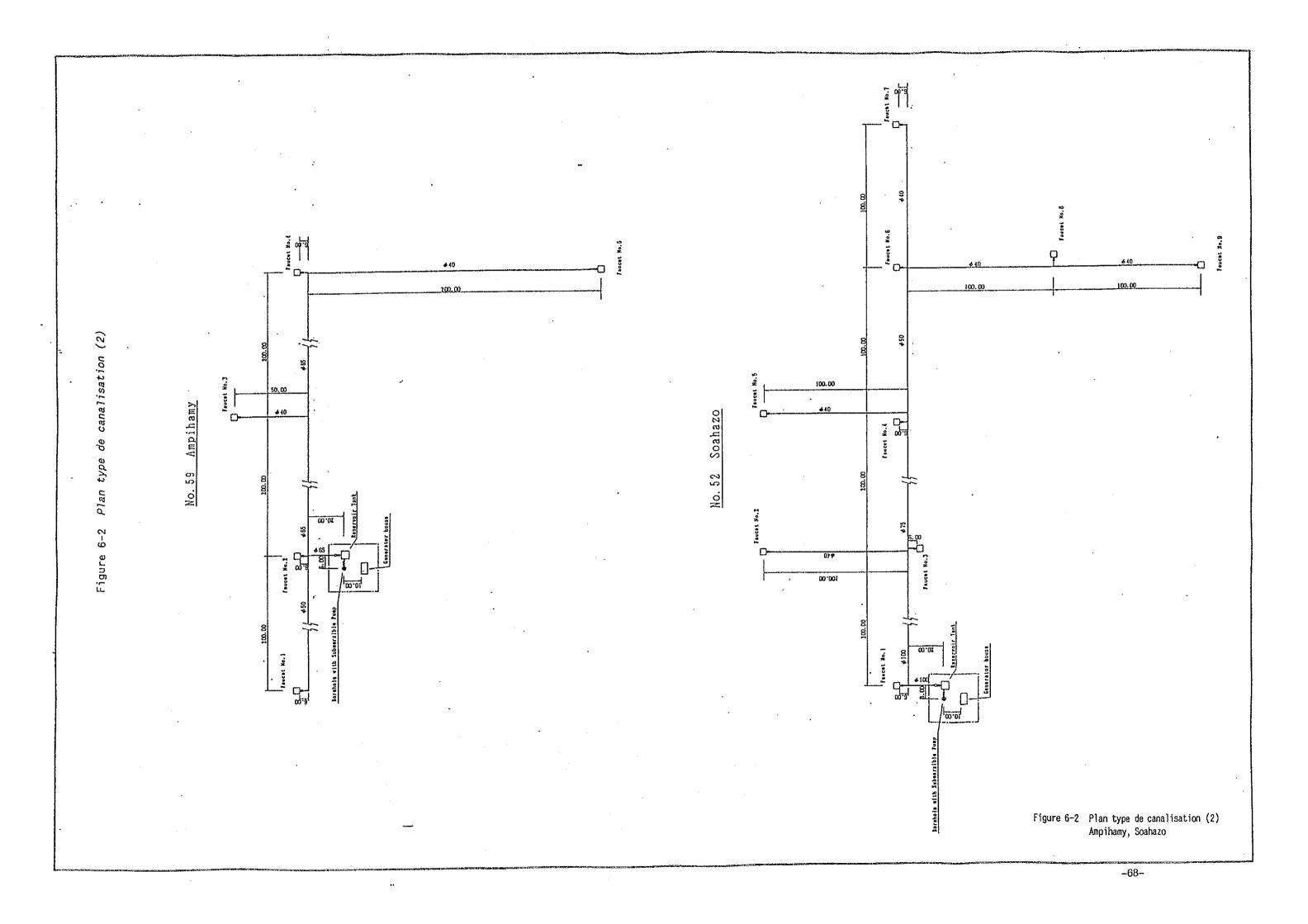
No. 78 Befoly

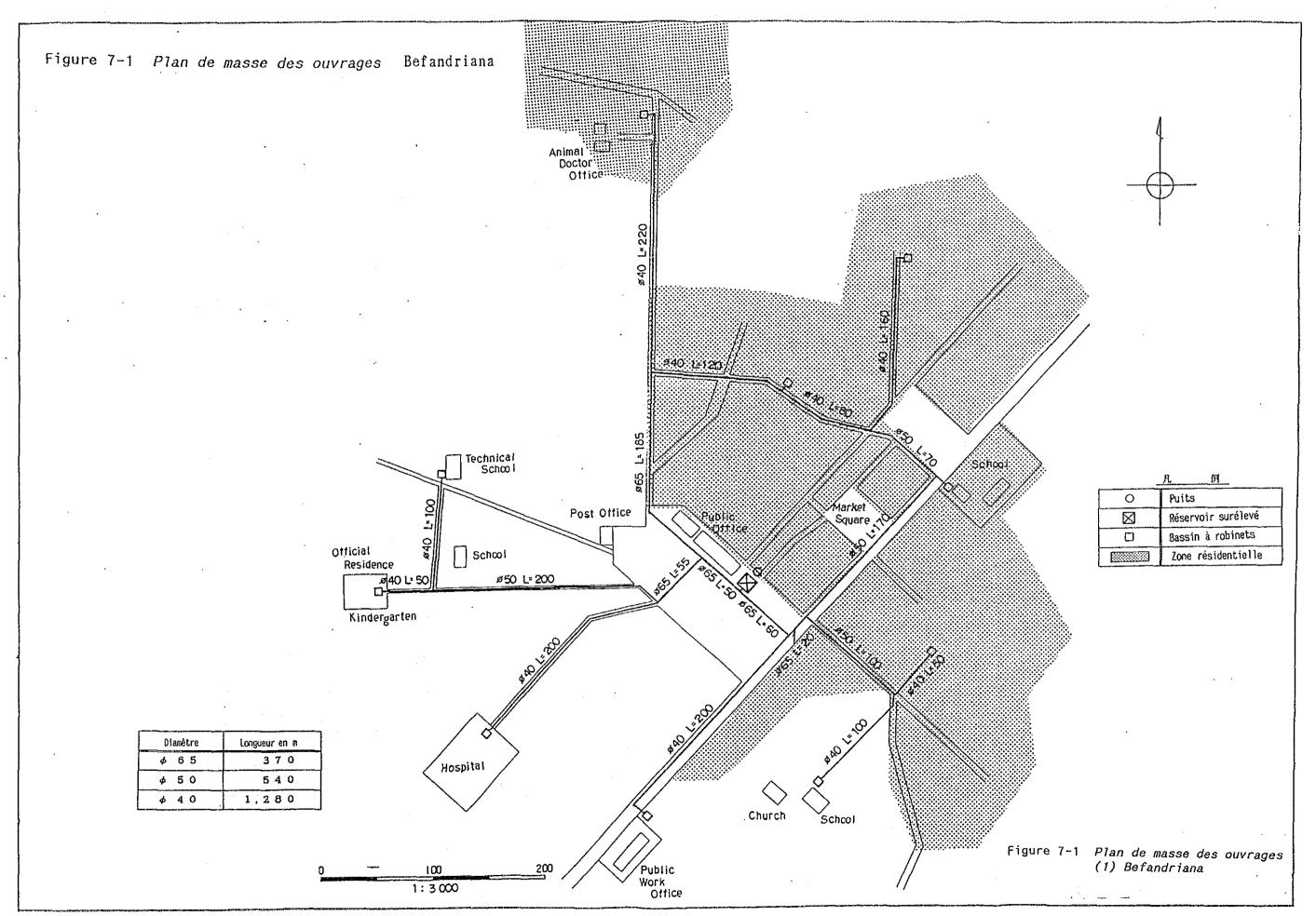


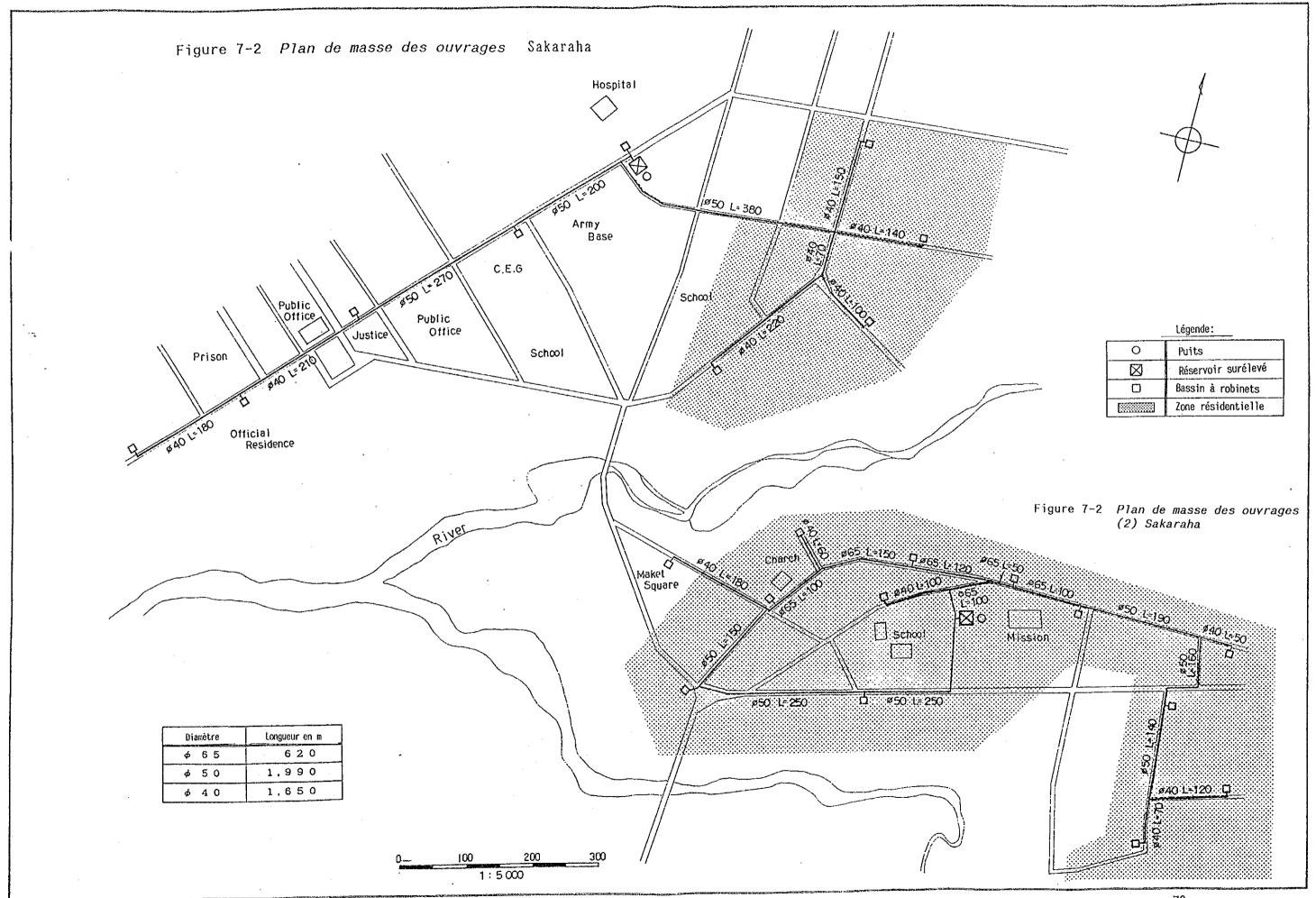


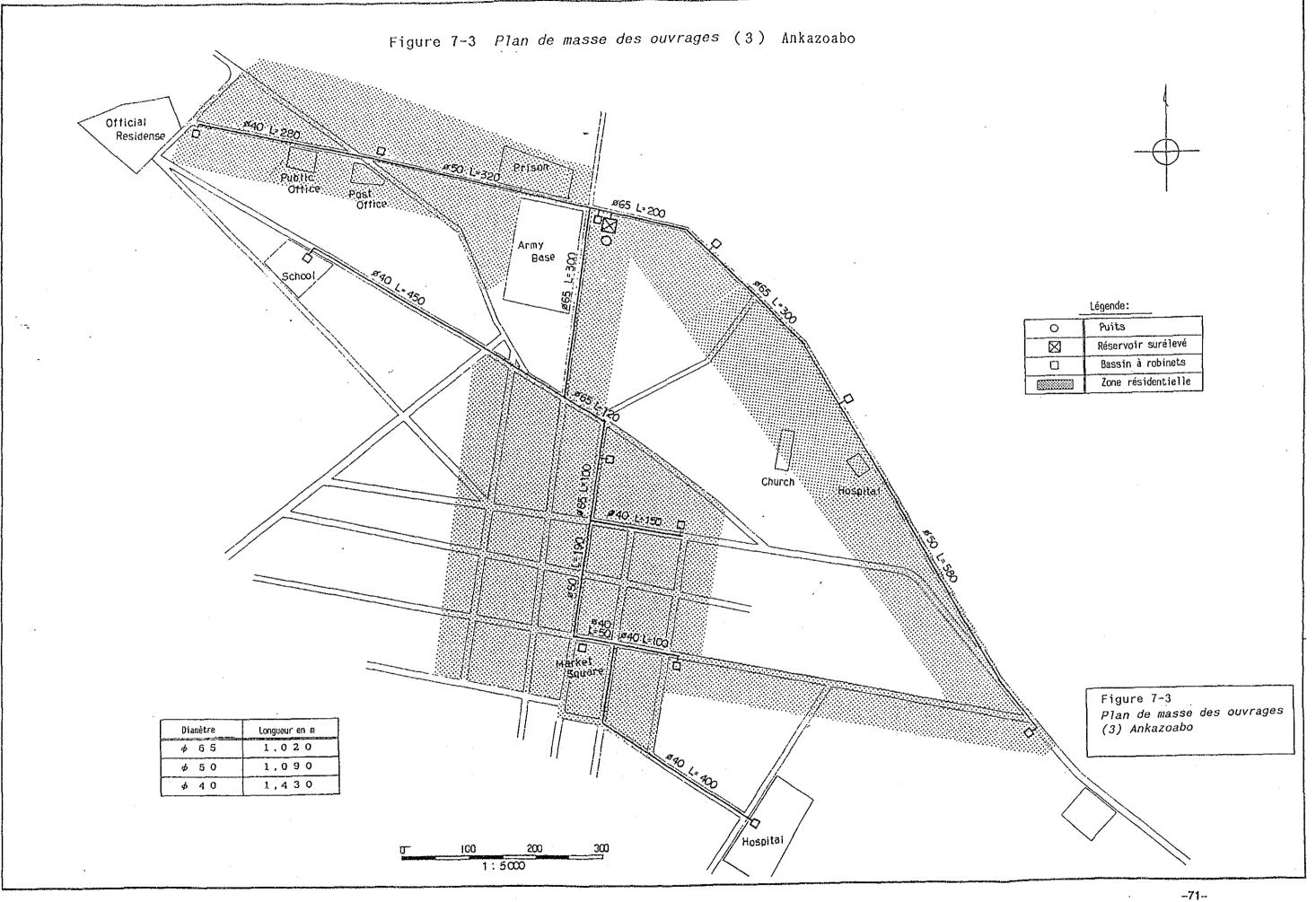
No.

Figure 6-1 Plan type de canalisation (1) Befoly, Ambiky









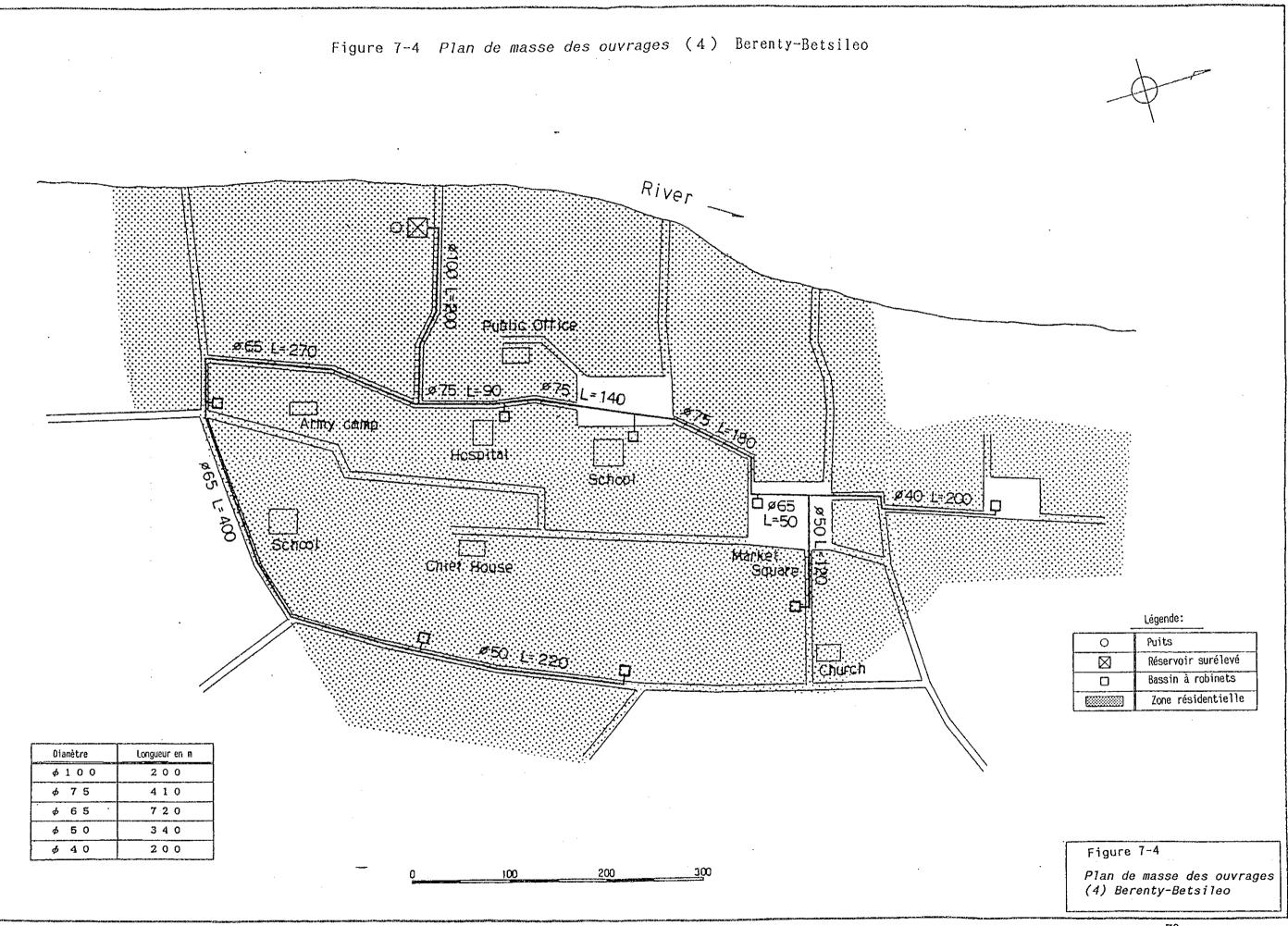
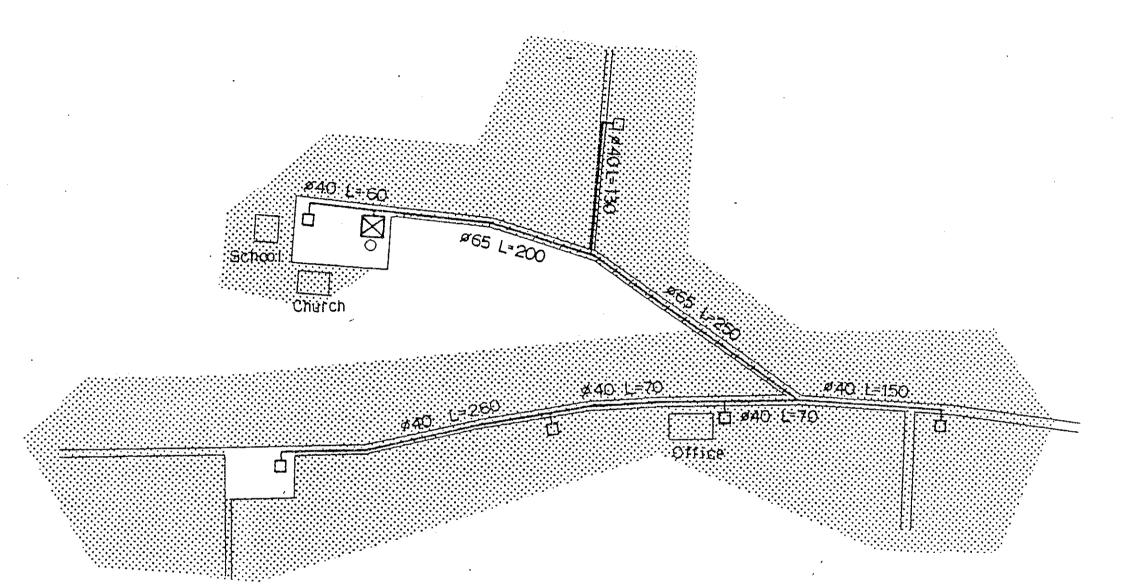
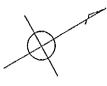


Figure 7-5 Plan de masse des ouvrages (5) Tanandava-Antaifasy





Légende:

`	
0	Puits
\boxtimes	Réservoir surélevé
	Bassin à robinets
	Zone résidentielle

Diamètre	Longueur en m
φ 6 5	450
φ 4 0	840

0 100 200 300

Figure 7-5

Plan de masse des ouvrages (5) Tanandava-Antaifasy

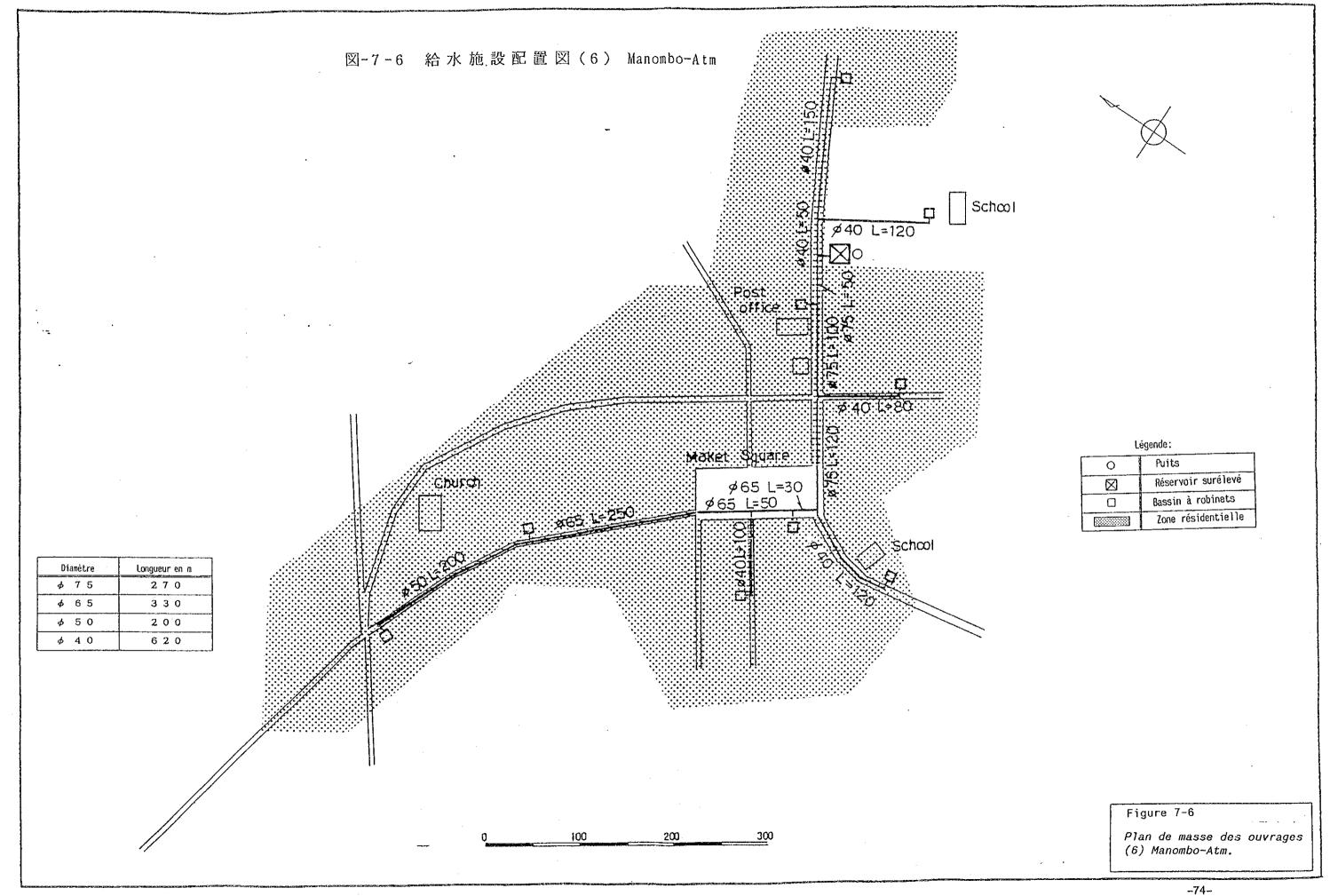


図-7-7 給水施設配置図(7) Ankilimalinika Légende: Puits O Réservoir surélevé Bassin à robinets Zone résidentielle Longueur en m Diamètre φ 1 0 0 320 φ 6 5 420 φ 5 O 260 ϕ 40

Figure 7-7
Plan de masse des ouvrages
(7) Ankilimalinika

4.4 Plans d'exécution

Les opérations du Projet, depuis la signature d'un contrat d'exécution jusqu'à l'achèvement des travaux, se déroulent sur un temps effectif de 23 mois. En raison du système de coopération financière non remboursable du Japon, il convient de les fractionner en deux tranches:

Première phase

- Approvisionnement des matériels et des matériaux;
- Préparation de chantier;
- Exécution des travaux de construction de puits;
- Exécution des travaux de construction d'ouvrages de surface;

Deuxième phase

- Approvisionnement des matériels et des matériaux;
- Exécution des travaux de construction de puits;
- Exécution des travaux de construction d'ouvrages de surface;

Les travaux de construction de puits sont exécutés par deux équipes. Chaque équipe dispose, en plus des véhicules d'accompagnement, d'une foreuse de capacité de 200 m (parc du MIEM) ou de 500 m (nouvelle machine). Quant à l'approvisionnement et au transport, une partie des logistiques destinées à la deuxième phase seront préparées dès la première phase pour que les travaux de la deuxième phase puissent démarrer sans attendre leur arrivage.

La figure 12 constitue un calendrier du déroulement général de l'opération.

4.4.1 Choix du parti général

A. Structure d'exécution: fonctions et professions

L'opération de construction qui sera réalisée dans le cadre de la coopération financière non remboursable du Gouvernement japonais nécessite le concours de plusieurs acteurs. Ce sont le MIEM, plus particulièrement sa Direction de l'Energie et de l'Eau qui est le maître de l'ouvrage, l'ingénieur-conseil et l'entreprise contractante de nationalité japonaise.

A.1 Direction de l'Energie et de l'Eau du MIEM (DEE)

La DEE prendra, en collaboration avec d'autres services concernés de l'autorité malgache et dès l'échange de notes avec le Gouvernement japonais, toutes les mesures nécessaires pour lancer des opérations telles les arrangements bancaires et l'exonération d'impôts des produits importés. Afin d'assurer un bon déroulement du Projet, elle s'assignera les attributions suivantes:

- Créer une Direction d'opération et investir le manager du projet du maximum des pouvoirs;
- Grouper le personnel homologue de technicités particulières (forage, construction d'ouvrage) bénéficiant du transfert technologique;
- Prévoir une enveloppe budgétaire indépendante de la Direction pouvant couvrir les coûts de gestion et du personnel (coûts de déplacement);
- Prévoir un poste pour le manager du projet au sein de la Délégation Régionale du MIEM à Toliara et y affecter en permanence un effectif de plusieurs agents de la DEE;
- La DEE mettra gratis à la disposition du constructeur contractant une foreuse et des véhicules d'accompagnement, les travaux s'effectuant par deux équipes;
- Instaurer un système de gestion des ouvrages avec le concours de la Délégation Régionale et des autorités régionales;
- Profiter de toute durée des travaux pour la sensibilisation des habitants utilisateurs en matière d'exploitation, de maintenance et de gestion de l'ouvrage d'eau;
- Continuer des opérations, après l'achèvement du présent Projet, auprès des 50 villages restants, sous le pilotage du manager du projet et en faisant valoir le personnel formé.

A.2 Ingénieur-conseil

Par suite de l'échange de notes entre les deux pays partenaires, l'ingénieur-conseil passera avec la DEE un contrat d'assistance définissant les services suivants:

- Elaborer le dossier de consultation des entreprises et le cahier des charges pour l'approvisionnement du matériel et des matériaux de construction;
- Faire toute procédure de l'appel d'offres et de l'analyse comparative des offres remises;
- Assistance au contrat: faire des propositions à la partie malgache en matière de désignation de l'entreprise;
- Assurer le suivi des travaux de construction, de l'approvisionnement et du transport du matériel et des matériaux;
- Mener des reconnaissances sur terrain avant de lancer les travaux de construction d'ouvrages d'eau et élaborer un avant-projet détaillé;
- Fournir des conseils en matière d'établissement d'un système adéquat d'exploitation de l'ouvrage d'eau.

A.3 Entreprise contractante

L'entreprise titulaire du marché s'assurera, conformément aux prescriptions du contrat, l'approvisionnement et le transport du matériel et des matériaux de construction, puis s'assignera, avec ces moyens et le matériel prêté par le MIEM, les attributions énumérées ci-dessous, sous le contrôle de la Direction d'opération de la DEE et de l'ingénieur-conseil qui l'assiste:

- Travaux de forage et de finition des 53 puits (profondeur totale: 5.000m approx.);
- Travaux de fondation et de mise en place des pompes à main à l'emplacement des 28 puits (12 villages);
- Travaux de construction des ouvrages d'eau appuyés sur le pompage motorisé et essai de performance dans les 38 villages;
- Affecter ses techniciens spécialistes japonais. Ils feront non seulement leur propre tâche en participant aux travaux, mais aussi transmettront leur savoir-faire chacun dans son domaine (forage et entretien de puits, essai de puits, installation de pompe, construction d'ouvrage d'eau, entretien et visite technique d'ouvrage et de matériel) en faveur de leurs homologues malgaches;

- Assurer éventuellement un suivi approprié sur les travaux de sous-traitants locaux et essayer de leur transmettre ses savoir-faire;
- Replier et remettre en état, en fin de chantier, l'ensemble des installations et les remettre ou livrer au MIEM.

B. Programme fonctionnel du personnel

Le tableau 10 est un programme du personnel des trois acteurs. Il tente également de préciser la durée d'assignation de chacun des participants.

Tableau 10 Programme fonctionnel du personnel

	Acteurs	Fonctions	Nb.	Durée d'assignation
	Direction de Manager du Projet		1	Toute la durée
	l'Energie et de l'Eau	Ingénieur; suivi construct, puits	1	Durée de travaux de forage
		Ingénieur: forage	2	Durée de travaux de forage
∑ :		Assistant: forage	2	Durée de travaux de forage
M		Ingénieur: génie civil & architecture	1 à 2	Durée de construction d'ouvrages d'eau
		Chargé d'entretien ouvrages	1	1 semaine/mois de la 2e année
	Délégation Chargé d'entretien ouvrages Régionale à Chauffeur		1	Toute la durée
			2	Toute la durée
	NGENIEUR-	Manager du Projet	1	Toute la durée
	CONSEIL	Ingénieur: suivi construct. puits	1	Durée de construction puits
_		Ingénieur: génie civil & architecture		Durées d'avant-projets et de construction d'ouvrages d'eau
	NTREPRISE	Responsable des travaux	1	Durées préparatoire et travaux
co	NTRACTANTE	Ingénieur: forage	2	Durée de travaux de forage
		Assistant forage/mécanicien	2	Durée de travaux de forage
		Ingénieur: finition puits	1	Durée de travaux de forage
		Responsable architecture		Durée de construction d'ouvrages d'eau
		Assistant responsable architecture	1,2	Durée de construction d'ouvrages d'eau
		Administration & comptabilité	1	Durées préparatoire et travaux

C. Répartition des travaux et organisation des équipes d'exécution

Les travaux de forage s'effectuent par deux équipes. La première équipe travaille à l'aide d'une foreuse et des véhicules d'accompagnement disponibles au MIEM (capacité de forage: 200m) pour les puits dont la profondeur est limitée à 100 m (39 puits, profondeur accumulée: 2.380m), alors que la deuxième, dotée d'une nouvelle foreuse (capacité: 500m) et de véhicules, réalisera principalement les puits plus profonds de 150m (14 puits, profondeur accumulée: 2.600m).

Une équipe de travaux de forage est composée d'un effectif suivant, accompagné en temps utile d'un certain nombre de personnel homologue du MIEM en vue du transfert de savoir-faire:

- Sondeur..... 1
- Assistant sondeur/mécanicien..... 1
- Ingénieur logging et essai de pompage... 1

En ce qui concerne les travaux de construction d'ouvrages d'eau, au fait du calendrier d'exécution plus ou moins accéléré (38 villages à intervenir dans une durée effective d'un an), on aura recours au moins à 3 sous-traitants locaux de telle sorte que les travaux soient parallèlement exécutés par 3 équipes. A ce propos, l'entreprise titulaire du marché engagera au moins 2 ingénieurs externes (génie civil et architecture) qui auront pour mission une tournée régulière sur 3 différents chantiers pour le pilotage et le suivi des travaux confiés. Lors de la tournée au chantier, des homologues du MIEM devront bien les accompagner afin non seulement de contrôler les travaux de leur côté, mais également de pouvoir bénéficier du transfert technologique en fonction de la situation rencontrée.

4.4.2 Remarques particulières: situation du secteur construction

A. Disponibilité des matériaux de construction

Dans la région projetée (Toliara), les briques, sable et gravier sont produits et commercialisés dans le marché (les briques sont surtout un des principaux produits régionaux et disponibles en tout moment à prix raisonnable). Par contre, les matériaux tels que le ciment, le tuyau à petit diamètre, le robinet, le coffrage, etc. sont tous fournis par d'autres régions ou importés. Tels matériaux sont donc le plus souvent difficiles à commander en grande quantité. Il est presque impossible de se procurer sur place des éléments de toiture, armure, raccord spécial de tuyau d'eau et soupape qui ne sont commercialisés qu'à Antananarivo.

Enfin les matériaux de construction dont la procuration s'avère difficile, voire pratiquement impossible même au niveau de la capitale sont les suivants:

- Tuyau d'eau à grand diamètre, raccord spécial, jauge de niveau;
- Eléments de puits (tubage, crépine, etc.);
- Equipements de pompage tels pompe immergée, groupe électrogène (disponibles mais à prix exorbitant);
- Pompe à main (disponible mais réclame une amélioration pour être utilisable).

B. Entreprises de construction

Aucune entreprise locale ne possédant d'engin de forage, il nous est impossible de confier ce genre de travaux à la sous-traitance. Quant à la construction d'ouvrages d'eau, il existe à Antananaviro 5 ou 6 groupes de travaux publics. Ils ne sont pas nécessairement spécialisés en construction d'ouvrages d'adduction d'eau, mais suffisamment expérimentés. En outre, on peut citer encore une dizaine et quelques autres entreprises qui, avec un certain niveau de technicité, ont réalisé un bon nombre de cadres bâtis. Ils peuvent donc éventuellement entrer en lice dans le Projet. Il faut toutefois un contrôle sévère sur le déroulement des travaux, ces entreprises étant peu conscientes du délai à respecter.

4.4.3 Programme de coordination et de contrôle technique

Dans le cas du présent Projet, l'ensemble des travaux sont confiés à forfait à un prestataire entrepreneur de nationalité japonaise qui est chargé de s'approvisionner, auprès de fournisseurs japonais, en matériel et matériaux de construction nécessaires à la mise en œuvre des travaux et d'exécuter ou faire exécuter les travaux dès la réception sur place de ces moyens.

La coordination est principalement assurée par le manager du projet, désigné par la DEE du MIEM, le maître de l'ouvrage, et accompagné du support du personnel de la Direction et de la Délégation régionale de Toliara. Un bureau de coordination sera d'ailleurs implanté au sein de la Délégation régionale.

L'ingénieur-conseil (bureau d'études) de nationalité japonaise a pour mission de participer également au Projet en tant que conseiller du maître de l'ouvrage afin de réaliser un bon déroulement des travaux de forage et de construction d'ouvrages d'eau. Les fonctions assumées par le bureau de coordination sont comme suit:

A. Gestion du Projet

- Liaison et coordination avec les autorités centrales et locales;
- Réunions avec l'ingénieur-conseil et compte-rendu adressé au Directeur de la DEE;
- Contrôle d'avancement des travaux sur le planning;
- Vérification des rapports de travaux et ordres de service au chantier;
- Assistance aux villages en matière d'organisation d'un comité de l'eau et de gestion de l'ouvrage;
- Gestion du personnel et comptabilité.

B. Section Contrôle des travaux de forage

- Vérification et indication des points de forage et des voies d'accès;
- Surveillance sur les travaux de forage et de finition de puits;

 La surveillance portera sur les éléments suivants: profondeur du puits, qualité et quantité du gravier utilisé, assistance à l'essai de pompage et constat sur les résultats obtenus, assistance aux travaux d'installation de pompe (et éventuellement aux travaux de fondation en cas de pompe manuelle) et à l'essai de pompage, assistance à la mise en place de tubage et de crépine, assistance au curage du puits, vérification de l'encaissement par gravier, vérification des résultats de l'analyse de la qualité de l'eau, etc.
- Réunions avec l'ingénieur-conseil et compte rendu de la dernière situation au manager du projet;
- Contrôle d'avancement des travaux de forage et de finition de puits au planning;
- Vérification et mise en ordre des rapports des travaux et des logs;

C. Section Contrôle des travaux de construction d'ouvrages d'eau

- ~ Vérification des dessins techniques (réservoir surélevé, canalisation, bassin à robinets publics, abri pour le groupe électrogène);
- Réunions avec les utilisateurs et exposé sur le système de gestion;
- Contrôle sur les travaux topographiques (levé topographique entre le réservoir et le bassin à robinets);
- Contrôle sur les travaux de pose de conduites (vérification sur le génie civil de pose et sur la qualité de conduite employée, assistance aux travaux de pose et à l'essai de passage d'eau);
- Contrôle sur les travaux de construction de réservoir surélevé (assistance aux travaux de terrassement et de fondation, vérification de la résistance, contrôle sur les travaux de coffrage et de pose d'armures, assistance au bétonnage, vérification de la résistance du béton, assistance à l'essai de remplissage d'eau);
- Contrôle sur les travaux de construction d'abri de groupe électrogène (indication sur l'installation de fils électriques liant le groupe et la pompe immergée, sur l'emplacement de l'abri, assistance aux travaux de terrassement, vérification des différents emplacements groupe, entrée, ouverture d'aération, local de stockage de matériaux, panneau de commande, assistance aux travaux relatifs au briquetage, à la toiture, aux équipements intérieur et extérieur, visite sur la finition, assistance à l'installation et à l'essai de performances du groupe électrogène, contrôle sur les pièces détachées du groupe);
- Contrôle sur les travaux de construction de bassin à robinets (vérification et indication sur l'emplacement, vérification de raccordement avec les conduites d'eau et sur la position du robinet, assistance à l'essai de passage d'eau);
- Contrôle d'avancement des travaux au planning pour chaque ouvrage;
- Contrôle sur les rapports de travaux;
- Réunions avec l'ingénieur-conseil et compte-rendu de la dernière situation au manager du projet;

- Assistance technique aux opérateurs et agents d'entretien en matière de fonctionnement et visite technique de l'installation;
- Etablissement d'un programme d'entretien de l'ouvrage d'eau (plus particulièrement organisation des systèmes de coopération entre la Direction et la Délégation Régionale et entre le MIEM et les utilisateurs).

4.4.4 Programme d'approvisionnement en matériels et matériaux de construction

Etant indisponibles dans le marché local, les éléments de construction pour les travaux de forage ainsi que les équipements de pompage feront tous l'objet d'approvisionnement au niveau du Japon. Quant aux pompes à main, la partie malgache a fortement souhaité l'emploi de produits locaux, mais une analyse comparative avec des pompes japonaises, menée au terme de l'implantation d'un certain nombre d'équipements-pilotes dans le cadre de la précédente étude de développement, a mis en évidence qu'il y a lieu d'efforts d'amélioration pour les premières: en effet, sur 11 pompes locales installées, 8 ont été tombées en panne 2 semaines après la mise en place et la même occurrence s'est reproduite au bout de 1 à 3 semaines après la remise en état. Les problèmes sont tous focalisés sur le cylindre du corps. Par contre, les japonaises fonctionnent en bon état depuis 6 mois d'installation. La différence de performances entre les deux marques est incontestable.

Pour ce qui est des matériaux utilisés pour les ouvrages d'eau, ils seront par principe cherchés dans le marché local, exception faite des éléments tels conduites d'eau à grand diamètre et jauges de niveau pour lesquels une grosse commande n'est pas faisable à temps. Le tableau 11 ci-dessous constitue une récapitulation des éléments composant les matériels et matériaux de construction:

Tableau 11 Programme d'approvisionnement

MATERIEL ET MATERIAUX POUR FORAGE, POMPAGE ET PROSPECTION ET OUTILS POUR L'ATELIER			MATERIEL ET MATERIAUX POUR LA CONSTRUCTION D'OUVRAGES D'ALIMENTATION EN EAU				
Appro, au Jap	on	Appro. local		Appro. au Japon Appro. local			
A	Elément	s de Forage		E. Eléme	ents de F	léservoir surélové	
Désignation	Q'té	Désignation	Cité	Désignation	Q'té	Désignation	θfΩ
Foreuse 500m	1	Ciment fixation du tubage	Qn	Jauge niveau	38	Ciment et gravier	Qn
Compresseur	1	Gravier, sable et ciment pour encaissement	Qn			Armure	Qn
Matériel et pièces forage	Qn*			Coffrage			Qn
Bentonite et mousse	Qn					Tuyau sortie, entrée, vidange	Qn
Tubage et crépine	Qn			F. Elém	ents de	Bassin à robinets	
Camion + grue 3t	2					Ciment et gravier	Qn
Pick-up	2					Brique	Qn
Wagon	3					Robinet, tuyau 1" et soupape	Qn
Camion-citerne 6m³	1			G. Eléments	d'Abri d	le groupe électrogèn	9
B. E	léments	de Pompage				Matériaux toiture	Qn
Pompe à main	30	tuyau en CPV protection de câbles de pompe		Brique			Qπ
Pompe immergée	41					Porte et étagère	Qn
Groupe électrogène diesel	41					Socie fixation du groupe	Qn

	MATERIEL ET MATERIAUX POUR FORAGE, POMPAGE ET PROSPECTION ET OUTILS POUR L'ATELIER				MATERIEL ET MATERIAUX POUR LA CONSTRUCTION D'OUVRAGES D'ALIMENTATION EN EAU			
Appro, au Jap	on	Appro. local		Appro. au Ja	pon	Appro. locale	Appro. locale	
C. El	éments c	le Prospection				Matériaux bétonnage fondation	Qn	
Logger	1			Н. 8	léments d	le Canalisation		
Echelle d'eau	1			Tuyau >3"	Qn	Tuyau GI 1"	Qn	
Analyseur de qualité eau**	1			Raccord >3*	Qn	Tuyau Gl 1 1/2"	Qn	
Pompe pour essal pompage	1					Tuyau Gl 2 1/2"	Qn	
Groupe électrogène pour essai pompage	1					Joints 1 à 2 1/2°***	Qn	
	D. D	ivers			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	·		
Pièces détachées pour véhicule et pour matériel	Qn			* On: 1 complet en quantité nécessaire.				
Outils pour atelier	Qn			** Mesure de pH, de conductibilité électrique. *** Coude, raccord, réducteur, etc.				
Outils pour entretien ouvrages d'eau	Qn							

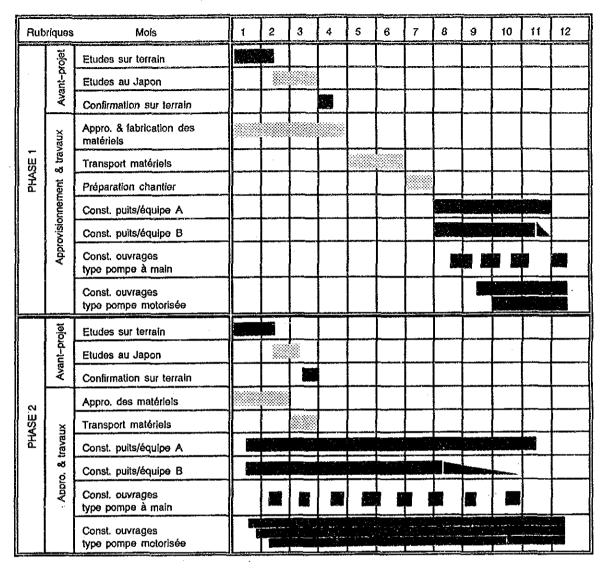
4.4.5 Calendrier d'exécution

A, Calendrier général d'exécution

Les travaux de construction portent sur les puits et sur les ouvrages d'alimentation en eau. La durée des travaux se laisse influencer par le délai de construction des puits plutôt que par celui de construction des ouvrages de surface. Pour construire des puits on ne peut former que deux équipes en raison du parc des foreuses disponibles. Par contre, le délai des travaux pour la réalisation d'ouvrages de surface, bien qu'il soit étalé sur plus de 40 mois, peut varier en fonction du nombre des constructeurs sous-traitants et donc rétrécir selon le principal objectif du planning. De ce fait, la durée des travaux de construction peut être estimée à partir la date prévue d'achèvement des travaux du dernier puits en y ajoutant le délai nécessaire pour réaliser un ouvrage de surface (à peu près 1,5 mois/village). Elle est ainsi étalé sur 15 mois au total, étant précisé que l'ensemble des travaux liés à la construction des puits nécessitent 13,5 mois, y compris une marge disponible de 1 mois qui correspond à un temps dont on peut disposer, en plus du temps initialement prévu, laquelle permettra l'exécution des tâches sans que la date finale soit repoussée.

En outre de cette durée des travaux proprement dits, le calendrier prévoit *grosso modo* 4 mois pour l'approvisionnement et la fabrication des matériels, 2 mois pour les transports maritime et terrestre et 1 mois pour la préparation du chantier (Tab.12).

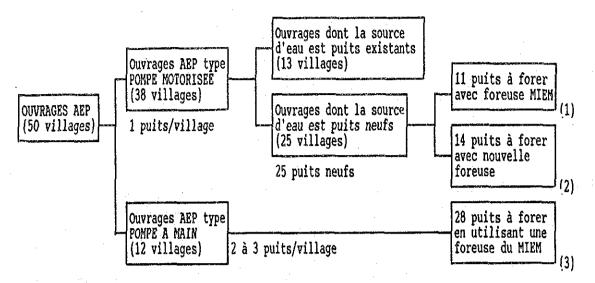
Tableau 12 Calendrier général d'exécution



Equipe A construit à l'aide de TOP-200 (MEM) des puits moins profonds de 100m. Equipe B construit à l'aide d'une nouvelle foreuse des puits plus profonds de 150m.

Les portions en barre pointillée pour l'équipe A correspondent aux marges disponibles en cas d'éventuels retards dus aux intempéries.

B. Estimation quantitative et rentabilité des travaux



- 5 puits à diamètre fini de 4", profondeur totale de 350m 6 puits à diamètre fini de 6", profondeur totale de 390m
 14 puits à diamètre fini de 6", profondeur totale de 2.600m
 28 puits à diamètre fini de 4", profondeur totale de 1.640m

La durée des travaux est étudiée sur la base des délais nécessaires au forage de 53 puits (profondeur totale:4,980m) à l'aide de deux foreuses et à la construction des ouvrages de surface (38 villages pour le pompage motorisé et 12 pour le pompage manuel). commencera naturellement par les travaux de forage, suivis de la construction des ouvrages annexes. Ces deux types de travaux peuvent être pourtant opérationnels en même temps, du fait qu'il existe un certain nombre de villages où on procède simplement au réaménagement des puits existants.

Le délai qu'on prévoit pour l'ensemble des travaux de construction des ouvrages d'eau aux 38 villages s'avère plus long avec 1.333 jours cumulés par rapport au délai des travaux de forage (727 jours), mais comme on l'a expliqué plus haut, il peut faire l'objet d'une mise au point assez souple par la participation des sous-traitants.

Tableau 13 Nombre des jours nécessaires aux travaux sauf forage

	Nombre des jours nécessaires					
Aubriques	Pompe à main	Pompe motorisée profond.<100m	Pompe motorisée profond.>150m			
Déplacement et préparation du chantier	2	2	2,5			
Logging et mise en place de tubages	0,5	0,5	1			
Encaissement par gravier	0,5	0,5	1			
Nettoyage du trou de puits	0,5	0,5	1			
Essai de pompage	1	3	3			
Repliement	0,5	0,5	0,5			
TOTAL	5	7	9			
Nombre des sites	28 sites	11 sites	14 sites			
	140	77	126			
Nombre des jours	2	:17	126			

La profondeur qu'on peut forer par jour peut être estimée soit à 12m soit à 14m selon le type de foreuse.

Lorsqu'il s'agit de la foreuse disponible au MIEM, d'une capacité nominale de 200m, la profondeur forée est à peu près 12m par jour pour un puits moins profond de 100m et à diamètre fini de 4". Le mode de travail est le forage à boue. (=12m/jour)

Par contre, dans le cas où on travaille avec une nouvelle foreuse ayant une capacité de 500m, cette machine permet d'obtenir un rendement journalier de 13m ou plus (parfois plus de 50m) pour un puits à diamètre fini de 6" avec une profondeur supérieure à 150m, à condition qu'on adopte un forage DTH (down the hole) sur la majorité des formations calcaires. (=14m/jour)

Quant au rendement de forage, il convient de faire référence aux expériences de l'étude de développement. Dans les forages ayant fait partie de cette étude (26 puits totalisant une profondeur de 2,906m), il a été mobilisé pour la plupart des chantiers deux foreuses d'une capacité de 200m. Le rendement journalier obtenu est allé jusqu'à 12m au lieu de 10m, dès qu'on a adopté le mode DTH.

Type foreuse	Forage	Travaux annexes	Total en jours
MIEM 200m	2.380m/12m=198j.	217j.(39 sites)	415j.(13,8 mois)
Nouvelle 500m	2.600m/14m=186j.	126j.(14 sites)	312j.(10,4 mois)

L'estimation quantitative des travaux de forage est détaillée dans le tableau 14.

La durée des travaux de construction d'un ouvrage d'eau correspond au délai prévu pour la réalisation du réservoir surélevé en béton armé, la construction des autres équipements tels abri de groupe électrogène, conduite de canalisation et bassin à robinets pouvant s'effectuer en parallèle et terminer avant l'achèvement du réservoir (sauf aux villages Befandriana, Sakaraha et Ankazoabo pour lesquels elle repose sur le temps nécessaire à la plomberie qui demande le plus de temps).

Le nombre des jours requis à la construction d'un réservoir surélevé sera fonction de sa contenance: 27 jours pour la contenance de 10m³, 28 jours pour 15m³, 37 jours pour 30m³ et 41 jours pour 40m³, ce qui fait qu'il faut prévoir 1.095 jours pour tous les 35 réservoirs.

En ce qui concerne les villages disposant déjà d'un réservoir exploitable, le délai de tous les travaux de plomberie est estimé à 238 jours, le rendement de pose de conduite étant 50m par jour.

Les "chemins critiques" tant pour la construction des réservoirs surélevés (35 sites) que pour la plomberie (3 sites) totalisent ainsi 1.333 jours (1.095+238), soit environ 44,4 mois si les travaux sont assurés par une seule équipe.

Tableau 14 Estimation quantitative des forages

	Prot. à forer (m)		D-st	Sites et nombre de forages		Matière	Foreuse mise en
	(m)	Nb	Prof, totale	Villages	No.	de tubage	service
				Manov	2		
				Sihanaka	3		
rigi Ligi	40	6	240	Mangotroka	2]	
+ pompe à main	45	2	90	Tsefanoka	2		
ed.				Ampoza	2	CPV	
8.		_		Ambondro	3	OF.V	
+	50	8	400	Antandroka	3		
Puits 4				Antseva	3]	
ů.				Ankatrakatra	2		·
	70	В	560	Maninday	3]	
	75	1	150	Analmysampy	2	FRP	Į
	100	2	200	Tanandaya	2		
	S-Total	28	1.640				·
				Beroroha	1		
E 93	İ			Antsomarity	1		
ls 4"+pom motorisée	50	3	150	Berekata	1	CPV	Foreuse MIEM (capacité:200m)
Puits 4"+pompe motorisée				Andranorava	1		[
ፈ	100	2	200	Besakoa(2)	1	FRP	*39 pults Profondeur totale:
	S-Total	5	350				totale: 2.380m
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			Mahaboboka	7		
	30	3	90	Manguruburu	1		
				Berentv-Betsileo	1	1	
				Tanandava	1	1	
				Sakaraha	1		
	100	3	300	Ankazoabo	1	1	
				Ambalamoa	1]	
pe motorisée				Tslanihy	1		
noto		1		Namatoa	1		
8				Amoandramitsetakv	1		
	,	_		Andranovorv			
÷ ô	150	7	1,050	Andamasiny	1]	
Puits 6"+porr				Betsloky Nord	1]	
· -				Andranomanitsy	1]	l .
				Antsakoabe	1	Acier	Nouvelle foreuse (capacité: 500m)
	200	4	. 800	Ambiky	1	<u> </u>	1
	4	4 800	Ankilivalokely	1		*14 puits (profondeur totale: 2,600m)	
				Befoly	1]	
			_	Ankororoka	1]	
	250	3	750	Andranohinaly	1		
	S-Total	20	2,990	z eter ej ez juriaj y			
	G-TOTAL	53	4.980		· 		

Tableau 15 Délai de construction des réservoirs surélevés

				E	Vélais néc	essaire en j	jours		Délais nécessaire en jours						
Description des travaux		10m³, H.1,5 à 2,0m		15m ³ H.1,5 à	15m³ H.1,5 à 2,5m		30m³ H.2,0 à 2,5m		40m³ 2,5 à 3,0m						
Préparatifs sur site			2,5		2,5		3,5		3,5						
	Forage	1		1		2		2							
Fondation	Charpenterie métallique et coffrage	2	2	2	2	4	4	5	5						
Fon	Bétonnage		1		1		1,5		2						
	Cure de béton	3		3		3		3							
	Echafaudage	3	3	3	3	4	3,5	5	4						
	Charpenterie métallique et coffrage		3		4		6		7						
eße	Bétonnage (supports, fonds et murs)	1		1		2			3						
Ouvrage	Cure de béton		5		5		5,5		5,5						
	Charpenterie métallique et coffrage (toiture)		1		1		1,5		1,5						
	Bétonnage (toiture)		0,5		0,5	0,5 1			1						
	Cure de béton		4		4	4,5			4,5						
	Décoffrage	1		1		1		1							
u _o	Enduit mortier à l'intérieur	2	2	2	2	2	2	2	. 2						
Finition	Essaí de mise en eau		1		1		1		1						
	Peintures intérieure et extérieure		1		1		1		1						
S-Total			27		28		37		41						
Nombre des sites			10		12		11		2						
Nomt	ore total des jours		270	336		407			82						
Nomb	ore cumulé des jours				1,095	(36,5 mois)									

Chapitre 5. ATOUTS DU PROJET ET CONCLUSIONS

Chapitre 5: ATOUTS DU PROJET ET CONCLUSIONS

Les effets qu'on peut attendre de la réalisation du présent Projet doivent être appréciés sous deux différents volets. D'abord on peut évidemment souligner des effets directs et indirects; Lorsque le Projet sera concrétisé, ceci apportera des solutions certainement efficaces aux inconvénients dont les habitants concernés souffrent actuellement. Pénurie absolue de sources d'eau qui est un phénomène spécifique dans la région où la pluviométrie est très modeste, charge le plus souvent exorbitante pour obtenir de l'eau, morbidité élevée des maladies d'origine hydrique constituent autant de problèmes à résoudre dans le cadre du présent Projet. Sur le plan quantitatif, dans l'ensemble de la population de la Zone estimée à 140.000 habitants, il se pourra que 76.000 d'entre eux (54% environ) soient au moins libérés de telles conditions défavorables. La part de la population bénéficiaire sera plus importante avec 102.000 habitants (75%) lorsque la deuxième partie des travaux du Projet se fait achever. Quant à la participation financière que la population bénéficiaire est appelée à prendre partiellement en charge pour permettre le fonctionnement et la maintenance du nouvel ouvrage AEP les cotisations seront limitées à une portée raisonnable. Par contre, il est à noter que les dépenses forcées pour l'achat de l'eau potable seront considérablement réduites, soit à 1/3 ou à 1/4 selon notre estimation.

La disponibilité d'un système AEP accessible et adéquat peut alléger des efforts de recherche d'eau, particulièrement des femmes et enfants de telle sorte qu'ils puissent consacrer le surplus de temps ainsi obtenu aux activités culturelles, productrices et éducatives.

La contribution des villageois aux activités d'auto-gestion de l'ouvrage AEP peut servir à fortifier, au sein de la communauté, l'esprit de mutualité. Le statut social des femmes sera favorisé si elles sont intégrées, au travers de la participation à la gestion de l'infrastructure, dans la société communautaire. Sur le plan hygiénique, le recours à l'eau salubre a pour effet de limiter le taux de morbidité des maladies provenant de l'eau non potable tout en améliorant la santé publique et en conséquence de concourir au développement socio-économique de la région en ce sens que cela dynamise les activités de production.

D'autre part, la mission du présent Projet ne se limite pas à l'amélioration de services publics dans le secteur eau, mais à prétendre être une ouverture marquant le premier pas vers l'organisation d'une structure appropriée de gestion de l'infrastructure sociale. Pour ce faire, le Projet tente de respecter, avant sa réalisation, une procédure judicieuse. En effet, il comprend non seulement une étude technique sur la faisabilité d'exploitation de ressources en eau souterraine, mais également une étude de caractère social qui consiste à adapter des plans de développements à la réalité de chacun des villages étudiés. Dans le cadre de cette étude dite de développement, on a tenté pour la première fois de faire s'organiser les bénéficiaires au niveau de la communauté villageoise. En collaboration avec le MIEM, ministère responsable d'AEP, cette organisation agira efficacement en la matière. Par

ailleurs, le Comité National de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA) va intervenir pour coordonner et superviser les actions et les programmes concernant l'eau potable et l'assainissement lancés par les organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux. Les attributions et l'organisation de cette entité de supervision sont en cours de l'étude.

Le MIEM est disposé lui-même à assurer tous ses appuis pour conférer au Projet un caractère promoteur afin d'étendre les actions de l'AEP rurale sur l'ensemble du territoire du pays.

Du fait de l'importance des effets qu'il peut produire, le présent Projet s'adapte parfaitement à l'appel de la coopération financière non remboursable du Japon.

ANNEXE

PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS

L'ETUDE DE PLAN DE BASE CONCERNANT LE PROJET D'EXPLOITATION DES EAUX SOUTERRAINES DANS LA REGION SUD-OUEST DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE MADAGASCAR

En réponse à la requête du Gouvornement de la République Démocratique de Madagascar. le Gouvernement du Japon à décidé d'effectuer une étude de plan de base concernant le Projet d'Exploitation des Eaux Souterraines dans la Région Sud-Ouest (cl-après dénommé "le Projet") et l'a confié à l'Agence Japonaise de Coopération Internationate (JICA).

La JICA a envoyó a Madagascar, du 11 au 30 avril 1991, une mission dirigée par Monsieur Koichiro KOROKI, lòre Division d'Eludo de plan de base du Département d'étude pour la Coopération financière non remboursable de la JICA.

La mission a discuté avec les autorités concernées du Gouvernement de la République Démocratique de Madagascar et effectué les études sur le terrain.

A l'issue des discussions et études effectuées. les deux parties se sont mises d'accord sur les points décrits ci-après. La mission poursuivra l'étude et préparera le Rapport de l'étude.

Antananarivo, lo 19 avril 1991

M ROICHICO KOROKI

Chef de la mission d'étudo J I C A Mme. Aimée ANDRIANASOLO

Directeur de l'Energie et de l'Eau. Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines

1. Objectif du Projet

L'intervention dans le secteur de l'alimentation en eau potable (ARP), surtout en milieu rural, est considérée comme une priorité de l'heure dans le Plan Quinquennal de Développement socio-économique de Madagascar. Surtout en ce qui concerne la région Sud-Ouest du pays où les conditions naturelles telles le climat. l'hydrologie, la topographie et l'hydrogéologie s'avèrent fort défavorisées, ce qui engendre un conséquence l'exploitation des eaux souterraines pour pouvoir atteindre les objectifs du Plan relatif à l'AEP. Le présent Projet vise donc à assurer à la population rurale l'alimentation en eau potable afin d'amélierer le niveau de vie.

2. Zone du Projet

La zone du Projet est située dans la région Sud-Ouest de Madagascar. Elle fait partie de la Province de Toliara. La zone du Projet se trouve dans l'Annexe I.

3. Organisme responsable du Projet da Gouvernement de Nadagascar

La Direction de l'Energie et de l'Eau du Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines (MIEM) sera l'organisme d'exécution du Projet.

1. Contenu de la Requête

Le Gouvernement de Madagascar a requis les items cidessous dans le cadre de la Coopération financière nonremboursable:

> Construction des ouvrages d'adduction d'eau pour 50 villages suivant les ordres de priorité donnés dans l'Annexe II:

26

A

- 2) Fourniture des équipements et matériaux nécessaires à l'exécution du Projet:
 - A. Matériels et équipements de forage d'eau:
 - B. Accessoires pour la machine de forage existante:
 - C. Pièces détachées pour la machine de forage existante:
 - D. Pièces détachées pour les véhicules d'accompagnement existants;
 - E. Pneumatiques pour los véhicules d'accompagnement existants.

5. Suite du Projet

La partie malgache a formulé le souhait d'acquérir du Gouvernement japonais dans le cadre de la Coopération financière non remboursable des matériels et équipements supplémentaires pour la réalisation des projets relatifs aux 50 autres villages répertoriés dans l'Etude de Développement des Eaux Souterraines dans la Région Sud-Ouest de Madagascar.

6. Système de Goopération financière non-remboursable du Japon

La partio malgache a exprimó sa compréhension au système de Coopération financière non-remboursable japonais.

La partie malgache s'est également engagée à prendre les dispositions nécessaires concernant les formalités. les arrangements et en particulier les diverses mesures, mentionnés dans l'Annexe III, afin de mener à bonne fin la réalisation du Projet conformément au système de Coopération financière non-remboursable du Japon.

业

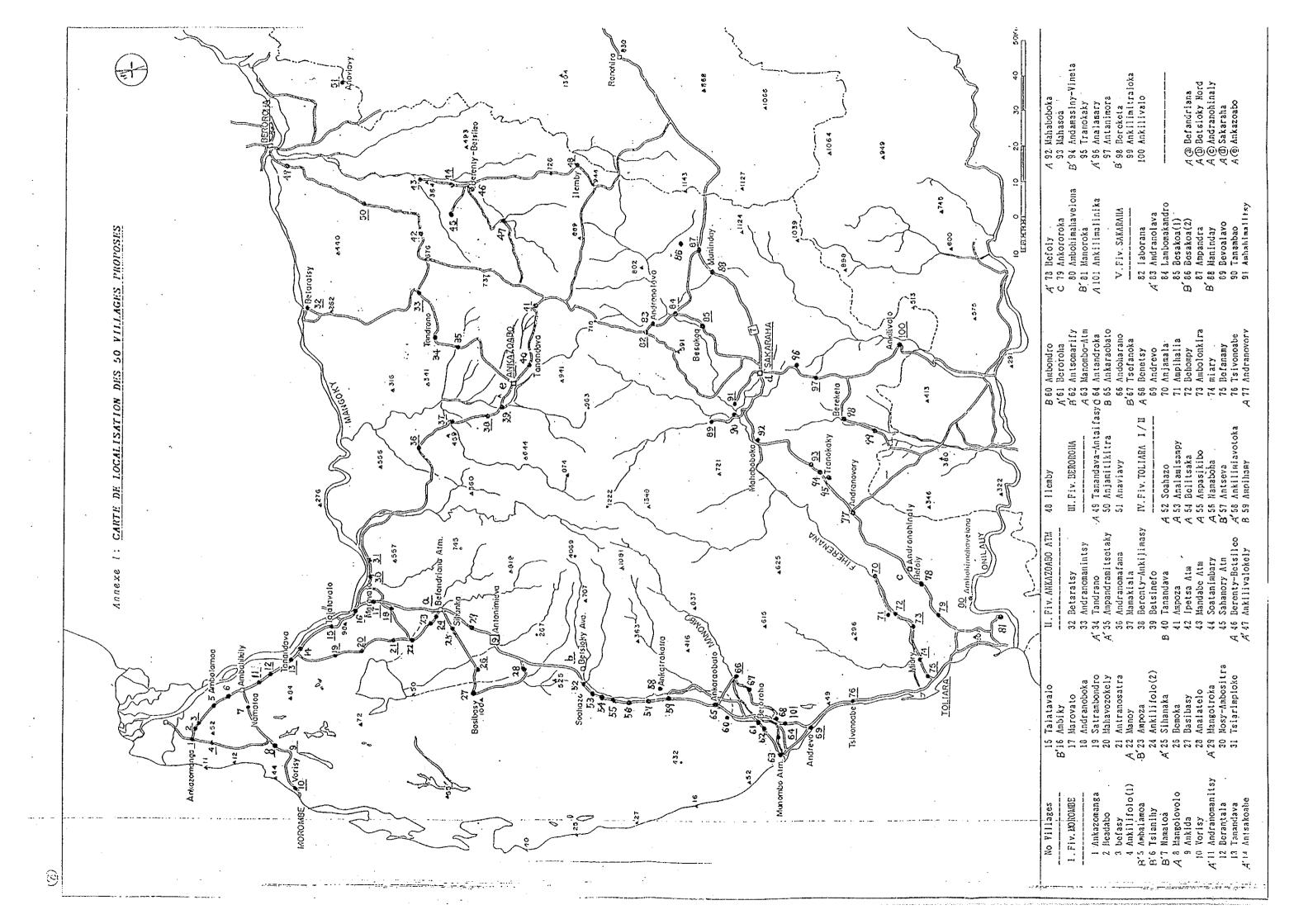
eft:

7. Présentation du Rapport Linat

Un rapport final montrant la viabilité du Projet dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable et définissant la consistance du Projet sera rédigé à la fin de l'étude.

Le Rapport sora présenté au Gouvernement malgache, représenté par le MIEM, en août 1991 (en 10 exemplaires en français) pour approbation.

W



Annexe 11: ORDRES DE PRIORITE D'EXECUTION DES 50 VILLAGES, PROPOSES PAR LE MIEN

N° d'ordre	REPERTOTIE DES VILLAGES	NCM DES VILLAGES
01	C	Andranoninaly
02	77	Andranovory
03 .	22 ,	Manoy
04	; u	Sakarraha
05	e	Ankazoabo
06	63	Manombo-Atsimo
07	101	AnkıLimalinika
08	52	Soahazo
09	a	Bellandriiana
10	:68	Beneusy
11	55	Δmpasikibo
12	46	Berency-Betsideo
1.3	56	Namaboa
14	49	Tanandava-Antaifasy
15	b	Helsáoky-Nord ,
16	92	Mahaboboka
17	54	Beritsaka
18	08	MangoLovolo
19	53	Anatamisampy
20	78	Befoly
21	. 34	Tandrano
22	23	Λιπροεσ
23	57	Antseva
24	61	Beroroha
25	62	Antsonarthy
26	88	Maninday
27	94	"Andamasuny-Vuneta
28	96	Analamary
29	98	Bereketa
30		Ampandramitsetaky
31	40	Tanandava
32	47	Ankilivalokiry
33	05	Amba.tamoa 🗸
	Yz	

l° d'ordre	REPERIOIRE DES VILLAGES	NOM DES VILLAGES
34	06	Tsianihy Namatoa
35 25	07	Andranemanitsy
36 .	11	Antsakoabe
37	<u> </u>	Anbiky
38	16	· Anbondro
39	60	
40	65	Ankaçaobato Tsefanoka
41	67	
42	83	Andranolava
43	86	Besakoa (2)
44	59	Ampihany
45	81	Manoroka
46	58	Ankatrakatra
47	25	Sihanaka
48	29	Mangotroka
49	64	An Landroka
50	79	Ankororoka ∱
	1	y

m Sylving



Annexe III: Prestation des services et obligations de la Parlie nalgache

- 1. Fournir les données et informations nécessaires au plan détaillé et aux travaux.
- 2. Assurer l'acquisition des terrains et espaces nécessaires au projet avant le commencement des travaux d'installation.
- 3. Etablir un plan de gestion et d'entretien des équipements AEP et annoxes fournis par la Coopération financière non-remboursable et prévoir une enveloppe budgétaire et le personnel requis au suivi de ces équipements.
- 4. Prendro en charge les frais de commission ci-dessous de la Banque de change japonaise pour les opérations qu'elle effectue conformémement à l'arrangement bancaire:
 - (1) Commission de notification d'autorisation de paiement:
 - (2) Commission de paiement.

5. Exenérer de:

- taxes et frais douaniers et procéder au dédouvnement des matériels, équipements et pièces de rechange destinés à la réalisation du Projet:
- T.V.T et d'autres taxes, levées à Madagascar, se rapportant à la fourniture des produits et services (y compris pour les équipements et matérieaux qui seront achetés à Madagascar), conformément au contrat.
- 6. Accorder aux membres japonais dont les services pourraient être requis à la fourniture des produits et services sous les contrats vérifiés. les facilités nécessaires à leur entrée et séjour à Madagascar pour la réalisation du Projet.
- 7. Exonérer les membres japonais des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres impôts fiscaux en vigueur à Madagascar, en ce qui concerne la fourniture des produits et services sous les contrats autant que cela soit conforme au règlement.

/الا سار

- 8. Prendre en charge tous les frais nécessaires à la réalisation du Projet qui ne seront pas couverts par le financement accordé dans le cadre de la Coopération financière non remboursable.
- 9. Prendre toutes autres dispositions utiles pouvant être exigées par la législation malgache lors de la réalisation du Projet.

W

